ANEL

– COMMUNIQUÉ DE PRESSE –

Paris, le 26 novembre 2026

Programme Littoraux 360 : l'ANEL annonce les deux premières collectivités lauréates

A l'occasion du Congrès des Maires 2026, l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL) a le plaisir d'annoncer que deux collectivités littorales - la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté de Communes de Sud Mayotte – sont les premières lauréates du Programme Littoraux 360 lancé en 2025 par l'ANEL avec le Cerema et la Banque des Territoires.

Un programme qui vise un accompagnement sur mesure des collectivités

Le programme Littoraux 360 repose sur une démarche construite à partir d'une problématique prioritaire identifiée par la collectivité elle-même, en fonction des spécificités de son territoire, de ses besoins et de ses ambitions. Pendant 18 à 24 mois, les équipes pluridisciplinaires du Cerema travaillent aux côtés des élus locaux et des services pour construire des réponses opérationnelles, identifier les premières actions à engager et préparer les étapes suivantes. L'objectif est de donner aux collectivités les moyens d'agir à court terme, sans compromettre leurs capacités d'adaptation à long terme, et de créer les conditions d'une continuité de l'action publique au-delà d'un seul mandat.

Les premiers lauréats et un déploiement progressif

Les collectivités de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté de Communes Sud Mayotte sont les premières lauréates de ce programme qui sera déployé à de nouvelles collectivités en 2027. À travers ce programme, l'ANEL souhaite renforcer la capacité des collectivités littorales à anticiper les transformations de leur territoire, à engager des actions concrètes et à inscrire leurs investissements dans une stratégie d'adaptation durable.

Faciliter le passage de l'étude à l'action

Au-delà de l'expertise technique, Littoraux 360 intègre plusieurs leviers pour faciliter la concrétisation des projets :

- *Une prise en charge pouvant atteindre 80 % du coût de l'étude ;*
- *La possibilité de financer un poste à temps plein au sein de la collectivité pour assurer le pilotage de l'étude ;*
- *Un appui à l'identification des financements mobilisables ;*
- *La mobilisation d'un comité des financeurs pour préparer la phase de travaux ;*
- *Des échanges entre collectivités confrontées à des enjeux similaires, favorisant le partage d'expériences et de solutions.*

Les collectivités intéressées par le programme sont invitées à prendre contact avec l'ANEL sur leurs besoins et les modalités d'accompagnement.

Contacts presse

Agence Hodos
Sophie Ryan • 06 56 66 21 35 • s.ryan@hodos.paris
Romane Schertz • 07 52 06 97 55 • r.schertz@hodos.paris

À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.
En 2025, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade.
Pour en savoir plus ***www.anel.asso.fr***

ANEL *(Association Nationale des Élus des Littoraux)*
Secrétariat • 01 44 11 11 70 • anel-secretariat@anel.asso.fr
22, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS
www.anel.asso.fr